



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 100 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014181-0001 - Arrêté portant délégation de signature à : VALENTIN

Corinne, LUGAND Delphine, GARBARINO Marie, GAUDRY Olivier,

LASSERRE Anthony,

TALBOT Agnès, MORNET Angeline, ARDOUIN Valérie, BELAMRI Arezki,

BOUMBA

Wenceslas, DELBEGUE Alexandre, GARGAM Valérie, HOAREAU Mickaël,

JAUSSIOMME

Céline, SOULEYREAU Audrey, WAJDA Isabelle, LUGAND Delphine, PIAULT

Laetitia,

PRISE Frédéric, JENNET Pascal, PELLEFIGUE Monique, CLARE Isabelle,

1

GUISLAIN

Hélène, SANGARIN Yannick, BONNEAU Sylvette

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Cabinet

Arrêté N °2014177-0003 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.

Jean- Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile

de

France, préfet de Paris

4



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014181-0001

**signé par
Autres signataires**

le 30 Juin 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
VALENTIN Corinne, LUGAND Delphine,
GARBARINO Marie, GAUDRY Olivier,
LASSERRE Anthony, TALBOT Agnès,
MORNET Angeline, ARDOUIN Valérie,
BELAMRI Arezki, BOUMBA Wenceslas,
DELBEGUE Alexandre, GARGAM Valérie,
HOAREAU Mickaël, JAUSSIOMME Céline,
SOULEYREAU Audrey, WAJDA Isabelle,
LUGAND Delphine, PIAULT Laetitia, PRISE
Frédéric, JENNET Pascal, PELLEFIGUE
Monique, CLARE Isabelle, GUISLAIN
Hélène, SANGARIN Yannick, BONNEAU
Sylvette



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE
13,15 rue du Général Beuret
75015 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des Impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} GRENELLE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme VALENTIN Corinne, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du Service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} GRENELLE , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les mises en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 15 000 euros, à Mme Delphine LUGAND, inspectrice, adjointe recouvrement au responsable du SIP

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GARBARINO Marie	GAUDRY Olivier	LASSERRE Antony
TALBOT Agnès	MORNET Angeline	

- dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ARDOUIN Valérie	DELBEGUE Alexandre	JAUSSIOMME Céline
BELAMRI Arezki	GARGAM Valérie	SOULEYREAU Audrey
BOUMBA Wenceslas	HOAREAU Mickaël	WAJDA Isabelle

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet et l'ensemble des actes relatifs au recouvrement dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses et actes de recouvrement	
LUGAND Delphine	Inspectrice	15 000	
PIAULT Laetitia	Contrôleur principal	1500	
PRISE Frédéric	Contrôleur principal	500	
JENNET Pascal	Contrôleur principal	500	
PELLEFIGUE Monique	Contrôleur principal	500	
CLARE Isabelle	Contrôleur	200	
GUISLAIN Hélène	Contrôleur	200	
SANGARIN Yannick	Contrôleur	200	
BONNEAU Sylvette	Agent	200	

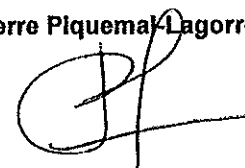
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS, le 30 JUIN, 2014

Le comptable responsable du SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE,

Pierre Piquemal-Lagorre





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014177-0003

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 26 Juin 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Cabinet

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Jean- Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet
du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001 portant abrogation des dispositions réglementaires relatives à la certification conforme des copies de documents délivrés par les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 54 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Daubigny en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 15 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Sené-Rouquier, chef de Cabinet du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 14 février 2014 portant nomination de M. Jean-Sébastien Lamontagne, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris

Vu l'arrêté préfectoral DEP n° 2013361-0003 et REG n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien Lamontagne, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des domaines de compétence et attributions du cabinet et des services qui y sont rattachés tels qu'ils sont définis au titre 2 de l'arrêté de l'arrêté du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris susvisé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, délégation de signature est donnée à Mme Virginie Sené-Rouquier, sous-préfète, chef de cabinet du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Antoine Troussard, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Antoine Troussard, la délégation de signature est donnée à Mme Christine Gioffre, chef du bureau des interventions et de la coordination sociale et à Mme Mélanie Aubert, chef du bureau interministériel des affaires civiles et économiques de défense.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Jean-Rémy Vuillemin, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Jean-Rémy Vuillemin, la délégation de signature est donnée à M. Philippe Pichon, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à Mme Fanny Auverny-Bennetot, chef du service régional de communication interministériel, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000€,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de Mme Fanny Auverny-Bennetot, la délégation de signature est donnée à Mme Cécile Denis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service de la communication.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Christophe Hurault, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service de la stratégie et de l'analyse, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000€ ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Christophe Hurault, délégation de signature est donnée à M. René Istilarte, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires politiques, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du bureau des affaires politiques, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de M. Christophe Hurault, délégation de signature est donnée à Mme Amélie Vallon, chef du centre de veille, d'analyse et de documentation, à l'effet de signer :

- les notes et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du centre de veille, d'analyse et de documentation ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Christophe Hurault, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Chupin, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du bureau des affaires réservées, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de M. Christophe Hurault et de Mme Nathalie Chupin, la délégation de signature est donnée à Mme Nadège Blanc, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des distinctions honorifiques, et Mme Latifa Sakhi, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des affaires signalées, pour les notes, courriers,

décisions et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions de leurs sections respectives.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Laurent Bellini, chef du service du protocole, de l'accueil et de la sécurité, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Laurent Bellini, la délégation de signature est donnée à Mme Françoise Tigoulet, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service du protocole, de l'accueil et de la sécurité.

ARTICLE 12 : L'arrêté préfectoral n° DEP 2014059-0001 et REG 2014059-0006 du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Lamontagne, directeur du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est abrogé.

ARTICLE 13: Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 14 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la directrice du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-France.gouv.fr

Fait à Paris, le 26 JUIN 2014

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY